

**FICHE PROJET**  
**INNOVATION-EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE**  
**Année scolaire 2020-2021**

**Titre de l'action :**

**dispositif SAS Structure d'Aide à la Scolarité (2ème année) :  
AGIR SUR LE BIEN ÊTRE DE L'ÉLÈVE ET DE L'ENSEIGNANT EN  
EDUCATION PRIORITAIRE**

**Visuel :**



**Contact (porteur de projet):**

**NOM et prénom : VYAS Vibha**

**Fonction : enseignante**

**Ecole/établissement : collège Albert LONDRES**

**Adresse : Chemin des Sables blancs**

**97320 Saint-Laurent-du-Maroni**

**97320 SAINT LAURENT DU MARONI**

**Nom : Mme VYAS Vibha**

**Fonction : professeure contractuelle en lettres**

**Tél : 0594 34 09 50**

**Mél : ce.9730248g@ac-guyane.fr**

**Chef(fe) d'établissement : M. OCTAVIA Jean-Pierre**

**QUOI ?**

*Décrire le projet en quelques mots...*

La gestion des élèves exclus devient de plus en plus problématique et pèse sur le climat scolaire. Pour répondre à la prise en charge de ces élèves (en difficultés comportementales

et scolaires) une réflexion collective a été mise en place autour selon deux axes :

- accompagner l'enfant décrocheur par un dispositif alternatif au groupe classe.
- accompagner l'adulte en situation d'échec dans ses pratiques professionnelles.

### *Objectifs poursuivis :*

- Redonner du sens à la communauté scolaire et apaiser le climat scolaire
- Retrouver de la motivation pour apprendre et apprendre à apprendre
- Diminuer le nombre de punitions, sanctions et exclusions (de classe et du collège)
- Valoriser tous les élèves et personnels
- Obtenir une orientation choisie en fin de collège

### *En bref, en quoi ce projet est innovant pour vous ?*

La prise en charge des élèves « perturbateurs » et/ou « décrocheurs » est souvent confiée à la vie scolaire. Les exclusions, sanctions et renvois de la classe ou de l'EPL sont souvent la réponse apportée.

Le SAS propose :

- de maintenir la présence de l'élève au sein de l'EPL et de la communauté scolaire
- de mobiliser tous les partenaires de la communauté scolaire pour retisser les liens entre les adultes, les élèves, les familles et l'élève en rupture.
- de libérer la parole de élèves et des enseignants dans un espace protégé

## **QUI ?**

*Quels acteurs participent à cette action ? L'équipe éducative engagée, les partenaires extérieurs...*

Equipe de pilotage :

- La direction du collège
- Les CPE
- les infirmières
- l'assistante sociale
- Le PSYEN

Equipe d'encadrement :

- le référent du SAS
- l'APS, le MSMS
- la vie scolaire
- des enseignants volontaires
- un éducateur ou un enseignant spécialisé
- des intervenants extérieurs (association APCJF)
- l'adulte tuteur

## POUR QUI ?

*Nombre d'élèves et niveau(x) concerné(s) :*

Tous les élèves exclus, en situation de rupture avec la communauté scolaire, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> :

- rupture avec les adultes de l'établissement (personnel éducatif...)
- rupture avec ses pairs (camarades de classe, autres élèves)
- rupture avec la famille

## POURQUOI ? Le problème identifié...

*Constat à l'origine de l'action :*

Suite à un diagnostic auprès de la vie scolaire et des enseignants, on note d'abord **une forte proportion d'élèves fragilisés par :**

- ✎ des difficultés d'apprentissage nombreuses, notamment liées à la maîtrise de la langue française,
- ✎ des habitudes scolaires non installées (oubli du matériel),
- ✎ des retards et absences non-justifiés
- ✎ des exclusions de cours et des sanctions,
- ✎ des actes violents (violences verbale et physique) à l'intérieur de l'établissement,
- ✎ une forte pression extérieure (de la rue) aux portes de l'établissement,
- ✎ un suivi irrégulier de la scolarité par les familles.

De plus, **une part importante d'élèves est affectée par défaut en classe ordinaire**, bien que notifiés -ou en cours de notification- (Segpa, Ulis) ou simplement repérés comme souffrant de troubles des apprentissages.

Enfin, **les personnels les moins formés sont souvent en situation d'échec** face à ce public malmené par des réalités (sociales, économiques et culturelles) difficiles et décalées des attentes du système scolaire français.

*Comment le problème se mesure-t-il ? (quelques indicateurs quantitatifs chiffrés et/ou qualitatifs)*

- ✎ Recensement des exclusions de cours et des retards répétés, sanctions, punitions et mesures disciplinaires
- ✎ Nombre d'élèves suivis tout au long de l'année scolaire 2018/19
- ✎ Nombre d'enseignants impliqués dans le dispositif
- ✎ Evaluation du suivi des élèves sur les résultats scolaires
- ✎ Orientation et poursuite d'études

*\*Si absence de données quantitatives, donner une information qualitative (exemple : démotivation, dégradation du climat scolaire...)*

## Sources d'inspiration :

*Liens éventuels avec la Recherche :*

*Livres, revues, articles :*

*Conférences, rencontres, séminaires :*

*Actions d'autres académies :*

*Autres... :*

## **OÙ ET QUAND ?**

*A l'intérieur et/ou l'extérieur de l'établissement ?*

- dans le collège, un espace SAS dédié à l'accueil des élèves et de l'équipe encadrante
- des sorties ponctuelles et encadrées

*Indiquer la date (prévisionnelle) :*

- de début : septembre 2020
- de fin : juin 2021
- de bilan intermédiaire : en fin de trimestre (réunion de pilotage)

## **COMMENT ? Mise en œuvre de l'action...**

*Décrire concrètement comment vous allez mettre en œuvre votre action :*

***L'équipe du SAS met en place un plan d'actions sur la prise en charge des élèves décrocheurs et communique avec l'ensemble des éducateurs sur :***

- ***l'accueil et la prise en charge de l'élève exclu dans un lieu dédié et aménagé (qui ? pourquoi?quand?)***
- ***la mise en place du suivi de l'élève marginalisé sur le court/moyen/long terme (entretien personnalisé, remédiation, soutien scolaire...)***

### **1) L'exclusion/inclusion ponctuelle de l'élève marginalisé en SAS.**

Il est dirigé par un adulte vers la salle du SAS où l'attend l'équipe mobilisée, pour une durée d'1 à 2 heures.

**Dans un premier temps, l'élève est accueilli et écouté : il verbalise son attitude.**

Par le dialogue il doit ensuite comprendre :

- pourquoi son comportement n'est pas en adéquation avec le groupe classe
- ce qui le marginalise
- que son choix de refus de travail a des conséquences
- qu'il a des responsabilités vis-à-vis de ses camarades et de l'enseignant.

**Dans un deuxième temps, il doit se remettre au travail (mise en activité) : faire les exercices demandés, rattraper le cours ou travailler la méthodologie selon ses besoins.**

**2) La mise en place d'un suivi à court ou moyen terme (remédiation).****Un suivi personnalisé de l'élève par un contrat de tutorat.**

Si possible, l'élève choisit son tuteur et définit avec lui ses objectifs. Un suivi quotidien et/ou hebdomadaire permet de faire le point avec l'élève et sa famille sur ses progrès et les attentes des enseignants. Ce tutorat affine aussi le projet d'orientation de l'élève (Parcours Avenir).

**3) Un accompagnement collectif des élèves du SAS.**

Pour créer une dynamique de groupe et renforcer un sentiment d'appartenance à la communauté scolaire : des ateliers animés régulièrement par des intervenants extérieurs (partenaires associatifs comme l'APCJF).

**4) L'accompagnement des collègues en difficulté.**

L'équipe du SAS s'entretient avec le collègue et réfléchit avec lui sur la posture de l'enseignant en Education Prioritaire et sa relation à l'élève.

En lien avec les corps d'inspection, un plan d'accompagnement (visite conseil et formation) est proposé aux équipes éducatives et pédagogiques, portant sur la gestion des conflits en classe, la posture de l'enseignant (bienveillance et exigence) et la prise en charge de l'élève dans sa globalité.

*Préciser les moyens humains, matériels ou financiers :*

- un espace dédié et aménagé (mobilier et matériel adéquats)
- des personnels mobilisés et réactifs
- des partenariats avec les associations locales
- des permanences (horaires d'ouverture du dispositif SAS)
- des crédits dédiés aux sorties et animations pédagogiques

**EVALUATION ? Quel suivi de l'action ?**

*Ressources ou points d'appui qui vous ont permis de progresser :*

*Difficultés ou obstacles rencontrés :*

*Evolution ou modification observées :*

**QUEL BILAN ?**

*Indiquez les principaux effets constatés :*

- *sur les acquis des élèves*

- *sur les pratiques des enseignants*
- *sur le leadership et les relations professionnelles*
- *sur la communauté scolaire*
- *plus généralement, sur l'environnement*

## ET APRES ? Suites de l'action...

*A retenir :*

*Une réussite à communiquer, ce serait :*

*Diffusion (quels supports ont permis de valoriser l'action ?) :*

*Indiquez si le périmètre s'est élargi et si l'action a eu des suites au sein de l'établissement d'origine ou à l'extérieur (essaimage).*

## Demande de moyens :

Dépenses (matériel pédagogique, rémunération intervenants extérieurs ...)		HSE ou IMP pour les porteurs de projet
JOINDRE FACTURES PRO-FORMAT INCLUANT TOUTES TAXES		
Intervention de l'association APCJF	150 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 HSE OU 1 IMP de coordination</li> <li>- 300 HSE pour les ateliers SAS ( 2 heures/jour, soit 10 heures par semaine sur 30 semaines)</li> </ul>
Equipement de l'espace et petit matériel ( devis en attente)	500 €	

Total : 650 €

Total : 336 HSE

**Aval du chef d'établissement ou de l'IEN (obligatoire) :**

**DATE : 19/06/2020**

**NOM : M. OCTAVIA JEAN-PIERRE**

**SIGNATURE OU VISA : P.O.**









## DEVIS

Association pour la Promotion de la Citoyenneté  
des Jeunes et des Familles.

### COLLÈGE ALBERT LONDRES

Chemin des Sables Blancs  
BP 227  
97320 Saint-Laurent-du-Maroni

N°	Date	Références	Date de validité
DE0203	17/06/2020		17/07/2020

Ref	Désignation	Qté	Prix	Total HT
IJGC	Interventions juridiques: INTERVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SAS. Atelier citoyenneté et droits et devoirs des jeunes 1 Atelier par semaine sur l'année scolaire 2020-2021.	1	150.00	150.00

Paiement : Par Virement  
Échéance : 30 jours fin de mois  
Montants en EUR

Total	Acompte	Net à payer
150.00	0.00	150.00

**Date et signature, bon pour accord :**

« TVA non applicable art. 293 du CGI ».

